ores de la oi du 30 latif. es qui fussion.

it déclaré euf places En effet exécutif; ix avoient

iculté qui

droit de les, parce soit à nom- sés pour la tés étoient & l'autre

ere de déeux qu'ells du corps du corps mettre de

tant, niaire, qui s législatif t de prai-

mmissions aire n'em-

elus seront

lu rapport ion. contient, m'entendro jet de rérit de nouu'une cen-

n'étoit pas
la loi du
aadmissible
qu'un détel autre,
ant contre
nême la loi

en cerps

nt. stoire il y la mémoire main dans

Politiques ;

and and the second property of the contraction of t

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIBME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

(Ere vulgaire).

PRIMEDI Flored.

Samedi 30 Avril 1996.

Lettre du général autrichien Beaulieu au gouvernement génois, concernant l'entrée des troupes autrichiennes ser le territoire de cette république. — Mesures de súreté et de défense prises par les Génois. — Ordre donné par l'impérassice de Russie pour rassembler une armée russe sur les frontieres de la Finlande. — As assinat du courier de Lyon, près Melun. — Refus d'une partie de le légion de police de partir pour l'armée du Khin. — Répense du sénat de Bâle à la note du directoire exécutif concernant le projet du prince de Condé de passer par le territoire de ce canton pour faire une invasion en France.

AVIS.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, scul terme pour lequel on peut souserire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

ITALIE.

De Génes, le 5 avril.

Le général autrichien baron de Beaulieu, en entrant aur notre territoire, a écrit au gouvernement la lettre auivante:

Sérénissime république,

"Les circonstances de la guerre, & principalement l'orgueil d'un ennemi qui n'a point de bornes dans ses injustes prétentions, me forcent enfin de prendre des mesures telles, que je suis dans le cas d'entrer sur le territoire de la sérénissime république avec une partie des forces que sa majesté impériale a daigné me confier. Je suis persuadé que d'après ce qui est arrivé à Gônes, la république ne regardera les troupes impériales que comme des troupes amies, & qui, loin de causer aucun dnmmage, n'ent d'autre but que d'empècher l'ennemi du bon ordre de tenter une invasion ultérieure, tant sur le territoire de la république que dans les états que je sais chargé de défendre. La république doit être assurée que je regarderai son territoire comme un pays ami, où je ferai observer le bon ordre & la plus exacte discipline. Pous les comestibles, fourrages, bois & paille, seçont

payés en argent comptant; je ne demande que le simple logement pour les troupes & le tranquille passage, sans qu'elles soient aucunement inquiétées. J'espere que la république donsera les ordres les plus précis pour que les treupes impériales & royales n'eprouvent aucune espece d'obstacle, afin d'éviter par-là tout motif de désains monie ».

Cette lettre est une affaire de formalité, à laquelle le gouvernement est dans l'impossibilité de donner une réponse péremptoire; & on compte qu'en effet la réponse y sera faite par les Français.

Quant à notre gouvernement, tout ce qu'il pout faire au milieu des forces supérieures qui le pressent, c'est d'employer les mesures de sûreté & de défense qui sent à sa disposition. En censéquence, il a fait venir à Gênes trois mille hommes levés dans la riviere; il en attend un second corps parcil. Les miliecs des fauxbourgs forment un corps de quatre mille hommes, auquel on a joint les douze compagnies bourgeoises qui sont en uniforme. Lo noble Jules Raggio commandera toutes ces troupes destitinées pour la Poleevera.

On augmente les moyens de défense & la force de l'artillerie du côté de Bisagno & de la Macine, & c'est le noble Paul Spinola qui est chargé de cette partie.

Enfin, le noble Angelo Sopranis commande du côté de Voltri.

SUEDE.

De Stockolm, le 8 avril.

Un courier expédié de Pétersbourg de la part du baron de Fledingk, notre ambassadeur, nous apprend que l'impératrice de Russie fait rassembler une armée sur les frontieres de la Fialande; six bataillous de ses gardes-du-corps son ééjà en merche pour cette destination. E le a donné en même-tems les ordres les plus précis pour accélérer l'armement d'une escadre.

Netre cour a pris des mesures pour se mettre à l'abri de teute surprise. Quoi qu'en ait dit de contraire, la cour de Pétersbourg n'a pas perdu un moment de vue le grand objet de sa dernière alliance avec Londres & Vienze. Quelques observateurs ent même remarqué que les trois cours veulent avoir engagé le fer avec la Porte, avant qu'une paix prochaine permette à tant d'états de réfléchir de sang froid aux conséquences dont l'invasion de la Turquie d'Europe sera pour le commerce de ces mêmes états, enivrés dans ce moment par l'Angleterre d'une guerre nulle dans son objet & absurde dans sa fin.

A L L E M A G N E. De Francfort, le 16 avril.

La premiere colonne du contingent saxon qui d'abord devoit cantonner du côté de Darmstadt, arrivera demain au Rhin qu'elle passera à Oppenheim, & elle sera placée ainsi que les autres troupes de ce contingent, dans le pays situé entre Worms & Creutznach. Les régimens walons qui occupoient cette position, en sont partis & doivent se rendre dans la partie du Bas-Rhin, pour se réunir au corps d'armée sous les ordres de S. A. le géméral d'artillerie prince de Wurtemberg. Il paroît que dans les deux armées on fait avec la plus grande activité les dispositions pour accélérer l'ouverture de la campagne.

Les marchands de Cologne s'opposent au nouvel emprunt de 120,000 liv. que demandent les François. Malgré cela, on en fait déjà la répartition. Les principaux marchands sont taxés à 12,000 liv.

Les Français deviennent de plus en plus nombreux dans la pays de Berg; Solingen, Schwelm & d'autres villes en sont garnies: ils se préparent aussi à lever des contributions en argent dans ce pays.

HOLLANDE.

De la Haye, le 21 avril.

Le citoyen Noël, ministre de la république française, ayant présenté la semaine derniere une note pour qu'il fut envoyé, de la part de la république batave, une personne à Paris, chargée d'y concerter avec le gouvernement les opérations respectives, la commission des affaires étrangeres a proposé l'amiral de Winter, que l'assemblée nationale batave a agréé en conséquence.

BELGIQUE.

De Bruxelles , le 6 floréal.

Suivant des avis authentiques, l'armée autrichienne, jointe à celle de l'Empire, est de 220,000 hommes. On mande sussi que le landgrave de Hesse Darmstadt a conctu un traité de subside avec l'Angleterre.

Les dernières séances de la convention batave ont été presque entièrement occupées par la discussion des troubles qui subsistent dans la Frise, où le parti orangiste a, à ce qu'il paroît, la majorité, & veut influencer les élections des représentans & des administrateurs de la province. Il est question de savoir si la convention doit interposer son autorité pour terminer ces différends. Les avis sont fort partagés, & comme tout se discute avec maturité dans cette assemblée, que la discussion ne s'y ferme pas avant d'avoir été ouverte, la question est restée jusqu'à présent indécise.

FRANCE.

ignore

place .

tion e

ressan

imprin

depuis

moree

raisor

- Un

par s

polit

après

moti.

Co

justi

cher

gouv

serv.

qu'o

avec

erre

que

térê

dan

qui

les

crit

esti

dir

nei

Ca

tri

de

ch

Ca

0.0

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de Rouen , du 2 floréal.

L'aspect des campagnes n'est pas consolant; le brigandage y forme tous les jours de nouvelles ramifications. Les choses en soat au point qu'un cultivaleur ne peut plus laisser ses charrures dans les champs; s'il a le malheur de les y oublier, il est sûr que le lendemain il ny trouvera plus aucune espece de ferrure. Le nombre des vols de ce genre est incalculable.

La facilité avec laquelle on relâche les coquins & les brigands les enhardit au crime, & la question intentionnelle est le salut d'une infinité de volcurs avérés, qui recommencent à qui mieux mieux, aussi-tôt qu'ils sont rendus à la liberté. Aussi les gens de campagne perdent courage; & la craînte de devenir par la suite l'objet de la vengeance de ces bandits, fait que chacun se garde bien de les arrêter, malgré les seupçons en les preuves acquises qu'on a da leurs vels.

Chaque jour prouve que la peine des sers & de la gens est une peine insuffisante dans les tems où nous sommes. Je cro.s que, sans une philantropie mal entendue, on ne se seroit pas autant hâté de supprimer la peine de mort pour une foule de délits. J'invite ces estimables philantropes à se treuver à une des représentations que donnent seuvent au poteau des brigan às de toute espece; & quand ils auront vu l'impudente effronterie & la joie insultante de cette troupe déhontée, ils s'appercevent que ce qui est louable en theorie devient quelquesos permicieux dans la pratique.

De Paris , le 10 floréal.

Le feu qui a pris dans les bureaux de la marine l'avant-dernière nuit a consumé les meubles & la boireit de trais chambres, avec da vieux registres de peu d'importance. Il y a eu trois pompiers blessés, mais légérement.

La légion de police, ayant reçu l'ordre de partir de Paris pour aller joindre l'armée du Rhia, ne s'est pes montrée disposée à obéir sur-le champ à cet ordre. En conséquence le directoire en a fait désarmer une partie en différens postes. Cependant plusieurs compagnies sont déjà parties pour leur destination.

Le courier de Lyon, le citoyen Escoffon, a été assassiné le 8, à enze heures du soir, au sortir de la forêt de Senart, près Melun, ainsi que le postillon, par plusieurs scélérats.

Les exemples de morts violentes deviennent plus fréquens de jour en jour, & se présentent sous différens aspects également effrayans & déplorables. Le citoyen Depont, âgé de 29 ans, qui joignoit à beaucoup d'esprit, d'instruction & de qualités aimables, les agrémens de la figure & les avantages de la fortune, venoit de se marier & vivoit à la campagne avec sa femme & quelques amis. Les nouvelles des meurtres qui se commettent dans les campagnes lui donnent l'idée de prindre des précautions contre les attaques dont on peut être menacé. Il charge une espingole, & par un accident dont nous

ignorons les circonstances, le coup part & le tue sur la place, à côté de sa femme & de ses amis. Leur désolation est partagée par tous ceux qui ont consu cet intéressant jeune homme, qui a écrit quelques morceaux imprimés il y a quelques mois dans ce journal, & qui depuis quelque tems a publié dans l'Historien plusicurs morceaux qui annonçoient un excellent esprit, de la raison & du stalent.

Un autre jeune homme, fils d'un homme très connu par ses connoissances & quelques ouvrages sur l'économie politique, s'est brûle la cervelle, il y a deux jours, après avoir pris un bain chez Poitevin. On ignore les motifs qui l'ont porté à cet acte de désespoir.

Ceux qui lisent cette feuille avec quelque esprit de justice, ont dû voir combien nous étions loin de chercher à affoiblir la confiance & la considération dont le gouvernement a bésoin. Ce n'est point l'attaquer, c'est le servir; c'est concilier le respect qui lui est dû avec celui qu'on doit aux principes & à la vérité, que de relever avec décence & modération ce qu'on regarde comme des erreurs & même des torts. Personne n'est plus pénétré que nous de la nécessité de se rallier à un gouvernement nouveau, seul capable de nous défendre contre tant d'intérêts & de passions qui s'efforcent de nous replonger dans l'anarchie dont nous sortons à peine. Ces principes, qui nous dirigeront toujours malgré les déclamations & les injures de quelques factieux, nous engagent à transcrire le paragraphe suivant, extraît d'un papier public estimable & estimé.

Quand on s'interrogeoit sur l'opinion des membres du directoire, favorable ou non aux terroristes, on cautionnoit Rewbell & Larévelliere; on hésitoit sur Letourneur; on livroit Carnot & Barras. Voici un fait qui prouve pour Carnot: Un homme se présente à lui, demandant une place; Carnot lit ces mots: Je suis au nombre des patriotes persécutés au 9 thermidor. Ce n'est plus un titre de recommandation répond vivement Carnot; il fixe le pétitionnaire: Je vous ai vu ce me semble, lui dit-il, chez Robespierre. Notre homme avoue en hésitant; & voulant prévenir le refus qu'il lisoit sur le visage de Carnot, il lui observe que le directoire l'a nommé membre d'une des municipalités de Paris. Voilà une plume et de l'encre, donnez votre démission; je vous y invite, lui dit Carnot. La demission est dounée à l'instant ».

« Si j'apprends sur Barras un fait aussi prononcé, je je m'empresserai de vous l'adresser; car j'ai le besoin, comme bon citoyen, de faire respecter les hommes qui gouvernent.».

Nous avons parlé d'une lettre du directoire aux magistrats de Bâle, relativement aux inquiétudes qu'il concevoit sur l'exécution d'un projet tramé par Condé & quatre émigrés; veici la réponse que ces magistrats ont adressée à notre ambassadeur, & que nous avons extraite du

Courier de Strasbourg, du 3 floréal.

Lettre des magistrats de Bâle au citoyen Barthélemy, amb essadeur de la république française aup es des cantons suisses.

« Votre excellence nous a adressé, avec as lettre du

15 germinal (5 avril), en écrit du directoire exécutif, qui semblent être un arrêté extrait de ses registres. Nous passons sur une forme aussi inusitée, parce que nous devons supposer que c'est par erreur qu'on nous l'a envoyé de cette manière, & croire que le gouvernement a voulu uniquement nous faire conneître par son ministre des affaires étrangeres, le résultat de ses délibérations. Mais si la lo me de cot érit nous a paru étrange, sa tenent a dû nous paroître bien plus étrange encora, comma vetre excellence en sera convaincue par notre répense.

» Le directoire exécutif nous dit que le corps des enn grés a le projet de tenter une invasion par notre territoire. Il ne nous appartient pas de révoquer en éoute les preuves qu'il a en main ; mais nous devons pourtant ouserver qu'a l'ouverture de chaque campagne le bruit d'un tel projet s'est répandu dans le public, sans que jamais il ait été mis à exécution; en sorte que réellement nous ne savons point encore si ces bruits n'étoient qu'une ruse de guerre, ou si ce dessein n'a été abandonné que parce que l'on a douté de son succès, ou parce que d'autres circonstances , regardées comme essentielles & sur lesquelles on comptoit, ont été attendues en vain; ou enfin, ce qui est bien plus vraisemblable, parce que le cabinet de Vienne, qui respecte notre neutralité; à défendu de troubler le repos d'un pouple indépendant, qui, depuis plusieurs siecles, content de ses propres traites, n'a jamais pris la moindre part aux dissentions des grandes puissances de l'Europe. B'ailleurs, nous assurens qu'il n'y a actuellement aucune espece de danger; le corps des énigrés est assez loin de nes frontieres; ses forces ne sont point sufficantes pour le plan qu'en leur suppose, & on ne remarque aucune des dispositions & des préparatifs que ce plan exigeroit.

». Le deuxieme article de la note du directoire, relatif à la défense de notre territoire, exige de nous sous ce rapport une garantie suffisante. Aucun peuple noutre ne peut en donner une telle. Si les puissances belligérantes, avec leurs forteresses, leurs lignes formidables, leurs armées & la réunion de toules leurs forces, ne peuvent souvent protéger leurs propres provinces contre une invasion ennemie, un peuple neutre le peut bien moins, & le rassemblement de ses soldats, loin de lui garantie sa sureté, feroit naître nécessairement la mégance. D'ailleurs, les dépenses qu'exigeroit une telle mesure, sont bien au-dessus de nos forces, chaque jour plus affeiblies par le malheur des toms. Mais il est une autre espece de garantie, qui l'emporte selon nous sur celle l'on pourroit sonder sur des forces militaires reunies; & cette garantie est dans la promesse des puissances & dans leur intérêt ; elle est dans la ferme résolution qu'ont prise à l'unanimité les cantons Saisses, de ne point s'écarter des principes de scrupuleuse neutralité qu'ils ont hérités de leurs ancêtres, & dans la connoissance intimé qu'ont leurs voisins de cette resolution; elle cet dans les difficultés que le pays lui même opposeroit au passage, puisque le parti agresseur auroit sa retraite co :pée sens espoir, par l'arrivée des conlingens de nes confédérés, prêts à venger avec autant d'ardeur une insolle faite à notre neutralité, qu'ils sont religieux à l'observer.

n Nous venons aux reproches que fait le directoire aux magistrats de Bâle & à quelques bourgeois de notre canton & d'autres cantons. Une dénonciation vague est sans exemple. L'opinion & la volonté du seuverain dans les républiques se manifestent par les résolutions qu'il prend so-

lieure.

; le briganremifications, eur ne peat a le malheur n il ny trouabre des vols

oquins & les on intentionavérés, qui t qu'ils sont agne perdent ite l'objet de cun se garde t les preuves

& de la gêne nous sommes, entendue, on la peine de es estimables entations que coute espece; erie & la joie appercevrent quelquefeis

e marine l'a-& la boiserie de peu d'ims légérement, de partir de

ne s'est pes et ordre. En une partie en nies sont déjà

, a été assasc la forêt de

par plusieurs
ent plus fréous différens
Le citoyen

eaucoup d'esles agrémens venoit de se & quelques mettent dans dre des préêtre menacéat dont nous Iemacliement, & non pas par la façon de penser de quelques particuliers. Rien plus, quelque divergentes que puissent être en elles ces opiniezs individuelles, néanmoins elles convergent toutes en un point commun, & ce point est l'amour de la patrie & la conviction que la plus stricte neutralité est le fondement de netre existence politique. On nous gagne par la droiture, la bienveillance & l'amitié; nos cœurs s'alienent par des reproches vagues & des démonstrations de méfiance. Que seroit-ce, si une telle méfiance avoit pour cause de simples nouvelles, données par la vangeance, la haine ou l'ambition, auroient exagéré oc qui en soi étoit insignifant, auroient peint avec des couleurs violentes ce qui étoit indifférent, & auroient tû ce qui pouvoit faire cennoître le véritable esprit de nes vues & de nos démarches politiques?

u Enfin le directoire nous rend responsables des opérations de la guerre. Nous savons que tout gouvernement a
à repondre des fautes qu'il fait avec connoissance de cause,
par l'oubli de ses devoirs & de ses sermens; mais, tranquilles & calmes d'après nos principes, orgueilleux du
sentiment de franchise & d'immuabilité, scule boussole
de toutes nes négociations, nous neus chargrons de cette
responsabilité: nous ne sommes tous qu'un, & nous
pouvons compter non-seulement sur les habitans de notre
canton, mais sur tous les membres de la confédération.

» Votre excellence, pendent le cours de sa mission difficile, a été animée pour nous de sontimens bien différans, & le directoire lui a tout récemment exprimé à ce sujet sa satisfaction. Nous ne doutens nullement que, présentée par vous, la réponse que nous vous envoyons, d'après une délibération avec les représentans du corps helvétique, ne soit favorablement accueillie.

» Neus prions Dieu de veus accorder sen saint & puissant appui.

" Bale, 9 avril 1796.

» Signé, Les bourguemestres & les conseillers de la ville & canton de Bâle ».

VARIÉTÉS.

La filouterie légale. Anecdete.

Le beau tems, depnis quelques jours, invite à la premenade; les uns se fixent aux Champs-Elysées, les autres poussent jusqu'au bois de Loulogne; d'autres enfin s'arreunt au ci-devant Cours-la-Reine; les filoux se trouvent par teut. Un de ces cosmopolites, amateur du Cours, caleva ces jours derniers, assez gauchement, un portefeuille : grand conçours de monde ; réclamation , arrestation de l'amateur. Survient un officier de police; il entend le volé, & interroge le voleur, qu'il trouve nanti du porte - feuille. Refus de le rendre avant que d'etro entendu. « Le porte-feuille, dit-il, s'est trouvé sous ma main, je l'ai serré, quel mal ai-je fait ? Quant aux assignats qu'il renferme, je les retiens bien légalement, je suis en regle, je les ai pris au Cours ». La gravité de l'officier de police se déride; l'attention des succlateurs s'ébranle, les éclats de rire s'en mêtent, & le filou disparoît.

Constitution of the contract o

CORPS LÉGISLATIF.

Présidence du citoyen Lecoulteux-Canteleu.

Séauce du 7 floréal.

Le conseil approuve deux résolutions.

La premiere du 7 noréal accorde des secours aux veuves Brissot, Carat, Gorsas, Buzot, Valazé, Birotteau, Phelippeaux, aux meres de Petion, Barbareux, à Penfant de Camille-Desmoulins, &c.

Par la seconde la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de marine la somme de 30 millions, valeur fixe, à prendre sur les six cents millions mentionnés en l'article VIII de la loi du 28 ventôse dernier.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 10 floréal.

Morisson, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur un message du directoire exécutif qui demandoit si l'amnistic accordée à l'assemblée devoit s'appliquer aux chouans.

La commission est d'avis & le conseil arrête que cette amnistie est applicable aux chouans si, depuis sa publication, ils n'ent pas porté les armes centre la république.

Le reste de la séance a été occupé par la discussion sur l'impôt foncier.

Beffroi & Dubois-Crancé ont soutenu que cet impôt devoit être payé en nature dans une république.

Ils se fondoient sur ce que c'étoit la maniere la plus juste de le percevoir, ce qu'en paie étant toujours proportionné à ce qu'on récolte.

Le discours de Dubois-Crancé sera imprimé ; la suite

de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS

Séance du 10 floréal.

Le conseil approuve sans difficulté une résolution qui rapporte le décret de la convention du 23 brumaire, an II, relatif aux enfouissemens de matieres d'or & d'argent.

Aucun rapport n'étant prêt, le conseil s'ajourne à de-

ESTANPES. — Deux bas-reliefs de chacun vingt pouces un quart sur dix pouces moins un quart, dessinés par Moitte, sculpteur, & gravos au lavis en noir, par P. M. Alix. Ces deux estampes u'ont été tirées qu'à quatre sents épréuves, dont cent cinquente avant la lettre; cellos avec la lettre se vendent 32 liv. piece.

Le premier de ces deux bas-reliefs représente cette mere lazedéaronienne, qui montrant à son fils le bouclier avec lequel il marchoit au combat, 'ui adressa cette haranque aussi concise que sublime : Reviens avec ou descras

Le second représente Philopomen fendant du bois.